

Réf: Dossier N° 100714

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE KARAGNIARA » en abrégé « SOKA »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE 8ème tranche, Lot 3731, Ilot 304

Aux termes de la DNSV et des Statuts AUTHENTIQUES en date du 16/11/2021 reçus par Me DEBEY JEAN THIERRY , NOTAIRE, et enregistrés au CEPICI le 25/02/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE KARAGNIARA » en abrégé « SOKA »

Objet : - L'acquisition, la gestion, la mise en valeur de tous biens immobiliers.
- La gérance, l'administration, la location de tous biens immobiliers.
- Le lotissement de tous droits et biens immobiliers et de toutes parts de société immobilières.
- La location gérance et l'administration d'immeuble.
- Toutes opérations immobilières.
- BTP, Transport.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'emprunt de toutes et en garantie l'affection hypothécaire.
- Le cautionnement hypothécaire.
- La prise participation dans toute société existante ou à créer.
- Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE 8ème tranche, Lot 3731, Ilot 304

Dirigeant(s) : M KARAGNIRA HAMADY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-03848 du 05/05/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°18981/GTCA/RC/2022 du 05/05/2022

